
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

27 NOVEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (1)(2)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ DES MATIÈRES SOCIALES
ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE
PAR **MMES CHANTAL BERTOUILLE ET MONIQUE WILLOCO.**

(1) voir doc.613(2008-2009) n° 1 et 6 et doc.611(2008-2009)n°1 et 5

(2) Voir Doc. n°609 (2008-2009) n°1

La commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse a, au cours de sa réunion du 27 novembre 2008, examiné les projets de décret suivants : le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2009 (doc. 613(2008-2009)n°1), le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 (doc. 609(2008-2009)n°1) et le projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la radiodiffusion, la création d'un fonds budgétaire relatif au financement des programmes de dépistage des cancers, les établissements d'enseignement, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, et les bâtiments scolaires (doc. 611(2008-2009)n°1)— par tim pour ce qui concerne ses compétences.

Les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de présenter un avis commun à ces trois projets de décret.

L'ensemble de la discussion est repris dans l'avis présenté par la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse, soit le doc.613(2008-2009)n°6.